

**Liste des décisions prises par le Collège de Zone le 14 août 2026 à Beauraing**

Conformément à l'article 124 de la loi du 15/05/2007 relative à la sécurité civile, la liste des délibérations est publiée par voie d'affichage au siège social de la zone ainsi que dans tous les postes de la zone ou sur le site internet de la zone.

---

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le Collège de zone approuve le procès-verbal de la séance du 31/07/2026.

2. Commandant de zone - Suivi bimensuel

Le Collège de zone prend connaissance du suivi bimensuel du Commandant de zone f.f.

3. MP Achat matériel d'intervention - Conditions et mode de passation

Le Collège de zone décide d'approuver le descriptif technique pour l'achat de matériel d'intervention divers ainsi que le montant estimé, qui s'élève à € 13.000,00 HTVA ou € 15.730,00, 21% de TVA comprise ; De passer le marché par la procédure de la facture acceptée.

4. MP Achat de gants techniques (Accord-cadre) - Commande

Le Collège de zone décide d'approuver la commande de 200 paires de gants techniques auprès de l'adjudicataire VDP SAFETY, Binnensteenweg, 160 à 2530 Boechout sur base de l'accord-cadre 2024-058 "Achat de gants techniques (Accord-cadre)" pour un montant de € 5.400,00 hors TVA ou € 6.534,00, 21 % TVA comprise.

5. Conteneur de stockage - Fin location

Le Collège de zone décide de mettre fin à la location du module monobloc de Algeco et de solliciter la récupération du module, pour un montant estimé à € 520,00 HTVA (à vérifier auprès de la société).

6. Pompier professionnel - Convention OPT-OUT

Le Collège de zone décide d'accepter de mettre en place la convention d'opt-out avec un sergent professionnel à partir du 31 aout 2026.

7. Pompier professionnel - Convention OPT-OUT

Le Collège de zone décide d'accepter de mettre en place la convention d'opt-out avec un sapeur professionnel à partir du 31 aout 2026.

8. Pompier professionnel - Convention OPT-OUT

Le Collège de zone décide d'accepter de mettre en place la convention d'opt-out avec un sapeur professionnel à partir du 31 aout 2026.

9. Nomination définitive sapeur-pompier professionnel

Le Collège de zone décide de nommer à titre définitif comme sapeur-pompier professionnel Monsieur X au 1er août 2026.

10. Nomination définitive sapeur-pompier professionnel

Le Collège de zone décide de nommer à titre définitif comme sapeur-pompier professionnel Monsieur X au 10 août 2026.

11. Nomination définitive sapeur-pompier professionnel

Le Collège de zone décide de nommer à titre définitif comme sapeur-pompier professionnel Monsieur X au 1er août 2026.

12. Nomination définitive sapeur-pompier professionnel

Le Collège de zone décide de nommer à titre définitif comme sapeur-pompier professionnel Monsieur X au 10 août 2026.

13. Nomination définitive sapeur-pompier professionnel

Le Collège de zone décide de nommer à titre définitif comme sapeur-pompier professionnel Monsieur X au 1er août 2026.

14. Nomination définitive sapeur-pompier professionnel

Le Collège de zone décide de nommer à titre définitif comme sapeur-pompier professionnel Monsieur X au 1er août 2026.

15. Nomination effective sapeur-pompier volontaire

Le Collège de zone décide de nommer à titre effectif, pour une durée de 6 ans, le sapeur-pompier volontaire X, au 5 juillet 2026.

16. Renouvellement de nomination sapeur-pompier volontaire

Le Collège de zone décide de renouveler pour une période de 6 ans la nomination de l'agent X, sapeur-pompier volontaire, au 9 décembre 2026.

17. Renouvellement de nomination sapeur-pompier volontaire

Le Collège de zone décide de renouveler pour une période de 6 ans la nomination de l'agent X, sapeur-pompier volontaire, au 9 décembre 2026.

18. Renouvellement de nomination sapeur-pompier volontaire

Le Collège de zone décide de renouveler pour une période de 6 ans la nomination du sapeur-pompier volontaire X, au 9 décembre 2026.

19. Renouvellement de nomination sapeur-pompier volontaire

Le Collège de zone décide de renouveler pour une période de 6 ans la nomination du sapeur-pompier volontaire X, au 9 décembre 2026.

20. Renouvellement de nomination sapeur-pompier volontaire

Le Collège de zone décide de renouveler pour une période de 6 ans la nomination du sapeur-pompier volontaire X, au 9 décembre 2026.

21. Renouvellement de nomination sapeur-pompier volontaire

Le Collège de zone décide de renouveler pour une période de 6 ans la nomination du sapeur-pompier volontaire X, au 1er octobre 2026.

22. Renouvellement de nomination sapeur-pompier volontaire

Le Collège de zone décide de renouveler pour une période de 6 ans la nomination du sapeur-pompier volontaire X, au 9 décembre 2026.

23. Nomination effective secouriste-ambulancier non-pompier volontaire

Le Collège de zone décide de nommer à titre effectif, pour une durée de 6 ans, le secouriste-ambulancier non-pompier volontaire X au 1er août 2026.

24. Nomination effective secouriste-ambulancier non-pompier volontaire

Le Collège de zone décide de nommer à titre effectif, pour une durée de 6 ans, le secouriste-ambulancier non-pompier volontaire X au 1er août 2026.

25. Nomination effective secouriste-ambulancier non-pompier volontaire

Le Collège de zone décide de nommer à titre effectif, pour une durée de 6 ans, le secouriste-ambulancier non-pompier volontaire X au 1er août 2026.

26. Nomination effective secouriste-ambulancier non-pompier volontaire

Le Collège de zone décide de nommer à titre effectif, pour une durée de 6 ans, le secouriste-ambulancier non-pompier volontaire X au 1er août 2026.

27. Nomination effective secouriste-ambulancier non-pompier volontaire

Le Collège de zone décide de nommer de nommer à titre effectif, pour une durée de 6 ans, le secouriste-ambulancier non-pompier volontaire X au 1<sup>er</sup> août 2026.

28. Nomination effective secouriste-ambulancier non-pompier volontaire

Le Collège de zone décide de nommer de nommer à titre effectif, pour une durée de 6 ans, le secouriste-ambulancier non-pompier volontaire X au 1<sup>er</sup> août 2026.

29. Nomination effective secouriste-ambulancier non-pompier volontaire

Le Collège de zone décide de nommer de nommer à titre effectif, pour une durée de 6 ans, le secouriste-ambulancier non-pompier volontaire X au 1er août 2026.

30. Nomination effective secouriste-ambulancier non-pompier volontaire

Le Collège de zone décide de nommer de nommer à titre effectif, pour une durée de 6 ans, le secouriste-ambulancier non-pompier volontaire X au 1er août 2026.

31. Nomination effective secouriste-ambulancier non-pompier volontaire

Le Collège de zone décide de nommer de nommer à titre effectif, pour une durée de 6 ans, la secouriste-ambulancière non-pompier volontaire X au 20 juin 2026.

32. Renouvellement de nomination secouriste-ambulancier volontaire

Le Collège de zone décide de nommer de renouveler pour une période de 6 ans la nomination de l'agent X, secouriste-ambulancière volontaire, au 9 décembre 2026.

33. Démission volontaire sapeur-pompier volontaire

Le Collège de zone décide de nommer d'accepter la démission de Monsieur X, sapeur-pompier volontaire stagiaire, à la date du 31 août 2026.

34. Recrutement comptable spécial – Désignation

De désigner Madame X en tant que comptable spéciale de la zone ; De lui proposer une entrée en service dès le 1er septembre 2026.

35. Poste de Chastrès - Projet vecteur AMU

Le Collège de zone décide de nommer de maintenir le projet de mise en place d'un vecteur AMU au poste de Chastrès dès l'aval du SPF Santé Publique ; De proposer au Conseil d'inscrire en modification budgétaire le montant nécessaire pour le fonctionnement du vecteur durant le reste de l'année 2026, soit une estimation de 108.118, 36 € pour 3 mois, à raison de 2 ambulanciers en garde H24.

36. Divers

37. MP Électricien - Commande sur l'accord-cadre

Le Collège de zone décide de nommer d'approuver la commande de travaux d'électricité et de réseau sur base de l'accord-cadre 2024-056, pour l'aménagement du dispatching bis à Philippeville, à la société DUB'ELECT, à 5670 Nismes, pour un montant d'offre contrôlé de € 5.365,60 hors TVA ou € 6.492,38, 21 % TVA comprise.

(s) La Secrétaire de zone,  
Sandrine DUMONT

(s) La Présidente  
Mélanie HAVENNE